

Séance publique du 12 novembre 2007

Délibération n° 2007-4486

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement public déléguée à la société Lyon Parc Auto**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires de service public disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi dite démocratie de proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports ; laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002.

L'activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement par la société Lyon Parc Auto représente 23 contrats de délégation de service public dont les durées sont comprises entre 25 et 60 ans. Ainsi, sont exploités les parcs suivants :

- sous la forme d'affermage : cité P2, Hôtel de Ville, Part-Dieu centre commercial, Perrache, Rozier, Saint Antoine, Saint Jean et Villette,

- sous la forme de concessions : Antonin Poncet, Bourse, Célestins, Croix-Rousse, Fosse aux Ours, Gare Part-Dieu, Halles, hôtel de ville de Villeurbanne, République, Saint Georges, Saint Just, Terreaux et Vendôme,

- en application de baux emphytéotiques : Berthelot et Cordeliers.

Les rapports du délégataire, présentés au conseil de Communauté, contiennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de chaque délégation de service public ainsi qu'un bilan d'activités au titre de l'exercice 2006.

Ils sont soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux et il appartient donc au conseil de Communauté de les examiner pour en prendre acte.

Le tableau ci-après présente en données consolidées des 23 parcs, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2006.

Libellé		2004	2005	2006	Variation 2005 / 2006	
					en %	Tendance
indicateurs d'activité	capacité totale (places)	13 870		16 504	+ 19 %	↗
	fréquentation horaire (passages)	6 233 390	6 179 533	6 274 766	+ 1,50 %	↗
	fréquentation (abonnés)	9 153	8 335	9 282	+ 11,35 %	↗
indicateurs financiers	chiffre d'affaires horaire (k€)	21 284	25 435	26 551	+ 4,39 %	↗
	chiffre d'affaires abonnés (k€)	6 900	7 395	8 255	+ 11,63 %	↗
	charges d'exploitation (k€)	26 183	29 581	31 992	+ 8,15 %	↗
	résultat (k€)	3 949	6 016	6 185	+ 2,80 %	↗

L'exercice est marqué par la croissance de la capacité totale de places (+ 6 %), en raison de l'ouverture de trois nouveaux parcs de stationnement : Cité P2, hôtel de ville de Villeurbanne et Fosse aux Ours.

Dans ce contexte de développement de l'activité, tous les indicateurs sont en progression.

En terme d'activité, la fréquentation des ouvrages est en progression (1,50 % pour le stationnement horaire et + 11,35 % pour le stationnement abonnés).

Les indicateurs financiers suivent ces évolutions.

Le chiffre d'affaires est en augmentation (+ 6,40 % environ), à l'instar de ses composantes horaire et abonnés. La hausse des charges d'exploitation (+ 7 %) demeure inférieure en volume. Le résultat de la délégation poursuit donc son amélioration.

L'analyse de la qualité de service fait l'objet de développements plus importants que les années antérieures avec la présentation d'une enquête de satisfaction des usagers. Cette enquête met en évidence le degré de satisfaction des usagers horaires et abonnés (88 à 90 % sont satisfaits) ;

Vu ledit rapport ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Où l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 8 novembre 2007 ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2006 produits par la société Lyon Parc Auto au titre des diverses délégations pour l'activité d'exploitation de parcs de stationnement public en ouvrages.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,